

**RELEVÉ DE LA DÉCISION N° 2021 04 14**  
Prise par le Bureau de la Communauté de Communes  
Lors de sa réunion du 22 avril 2021

(en application de la délibération du Conseil Communautaire  
en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau)

L'an deux mille vingt et un, le 22 avril, le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 16 avril, s'est réuni espace Clément GAUVRIT, salle de spectacles la Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

**Présents** : François BLANCHET, Isabelle TESSIER, André COQUELIN, Kathia VIEL, Lucien PRINCE, Philippe MOREAU, Isabelle DURANTEAU, Yann THOMAS, Jean SOYER, Hervé BESSONNET, Frédéric FOUQUET, Dominique MALARY, Michel REMAUD, Laurent DURANTEAU

**Mise à disposition du Service Ingénierie et du service marchés publics**

Il est proposé au Bureau Communautaire de mettre le Service Ingénierie et le service marchés publics à disposition des communes suivantes :

- **L'AIGUILLON SUR VIE** pour l'accompagnement pour la réalisation du projet d'aménagement de la traversée du bourg.  
*La commune de L'Aiguillon sur Vie souhaite être accompagnée pour retenir un architecte concepteur, en vue de réaliser des esquisses de requalification de la traversée du bourg (RD 32), avant la réalisation des travaux.*

La mission d'Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) comprendra :

- La réalisation du dossier de consultation des architectes concepteurs ;
- L'analyse des offres et la préparation du marché ;
- Un accompagnement lors de la remise des esquisses.

Conformément à l'article L 5211-4-1 du CGCT, la commune s'acquittera du paiement de la somme de :

<b>Montant</b>	<b>1 800 €</b>
Temps prévu	4.5 jours

- **L'AIGUILLON SUR VIE** pour la réalisation du projet pluriannuel des travaux de voirie (programmes 2021, 2022, 2023 et 2024).  
*Il s'agit de réaliser l'année N, le DCE pour la passation d'un marché à bons de commande pluriannuel des travaux d'entretien de la voirie communale et suivre les travaux de l'année N.  
Et les années suivantes, réaliser les devis pour le budget et ensuite préparer les bons de commandes et suivre les travaux correspondants.*

Les éléments de mission de maîtrise d'œuvre à réaliser comprennent :

Année N :

- Les études d'Avant-Projet (AVP) ;
- L'assistance à la passation des contrats de travaux (ACT) ;
- La direction de l'exécution du ou des contrats de travaux (DET) ;
- L'assistance aux opérations de réception (AOR).

Année N + 1 :

- La direction de l'exécution du ou des contrats de travaux (DET) ;

- L'assistance aux opérations de réception (AOR).

Année N + 2 :

- La direction de l'exécution du ou des contrats de travaux (DET) ;
- L'assistance aux opérations de réception (AOR).

Année N + 3 :

- La direction de l'exécution du ou des contrats de travaux (DET) ;
- L'assistance aux opérations de réception (AOR).

Conformément à l'article L 5211-4-1 du CGCT, la commune s'acquittera du paiement de la somme de :

Année N :

<b>Montant</b>	<b>3 800 €</b>
Temps prévu	9.5 jours

Année N +1 :

<b>Montant</b>	<b>2 000 €</b>
Temps prévu	5 jours

Année N +2 :

<b>Montant</b>	<b>2 000 €</b>
Temps prévu	5 jours

Année N +3 :

<b>Montant</b>	<b>2 000 €</b>
Temps prévu	5 jours

- **BREM SUR MER** pour la réalisation des projets d'aménagement rue des Onizières, Place Richelieu et chemin du Godet.

*Il s'agit de réaliser :*

- la requalification de la rue des Onizières avec création d'une piste cyclable, trottoir et reprise de la chaussée ;
- l'agrandissement du parking de la Place Richelieu ;
- la réfection du chemin du Godet (revêtement de chaussée).

Les éléments de mission de maîtrise d'œuvre à réaliser comprennent :

- Les études d'Avant-Projet (AVP) ;
- L'assistance à la passation des contrats de travaux (ACT) ;
- La direction de l'exécution du ou des contrats de travaux (DET) ;
- L'assistance aux opérations de réception (AOR).

Conformément à l'article L 5211-4-1 du CGCT, la commune s'acquittera du paiement de la somme de :

<b>Montant</b>	<b>6 800 €</b>
Temps prévu	17 jours

- **BRETIGNOLLES SUR MER** pour le projet d'aménagement de l'Avenue des Dunes.

*Il s'agit de réaliser :*

- *la requalification de l'Avenue des Dunes (voie à sens unique) avec création de stationnements, d'une voie partagée vélos/piétons et réfection chaussée.*

Les éléments de mission de maîtrise d'œuvre à réaliser comprennent :

- Les études d'Avant-Projet (AVP) ;
- L'assistance à la passation des contrats de travaux (ACT) ;

*La direction de l'exécution du ou des contrats de travaux (DET) et l'assistance aux opérations de réception (AOR) seront assurées par la commune.*

Conformément à l'article L 5211-4-1 du CGCT, la commune s'acquittera du paiement de la somme de :

<b>Montant</b>	<b>4 000 €</b>
Temps prévu	10 jours

- **BRETIGNOLLES SUR MER** pour le projet d'aménagement de l'Avenue de Verdun et du Boulevard De Gaulle.

*Il s'agit de réaliser :*

- *la requalification de l'Avenue de Verdun et du Boulevard De Gaulle, voies reliant le centre-ville à la mer, en réorganisant les circulations (piétonnes, 2 roues non motorisés et automobiles).*

Les éléments de mission de maîtrise d'œuvre à réaliser comprennent :

- Les études d'Avant-Projet (AVP) ;
- L'assistance à la passation des contrats de travaux (ACT) ;

*La direction de l'exécution du ou des contrats de travaux (DET) et l'assistance aux opérations de réception (AOR) seront assurées par la commune.*

Conformément à l'article L 5211-4-1 du CGCT, la commune s'acquittera du paiement de la somme de :

<b>Montant</b>	<b>7 200 €</b>
Temps prévu	18 jours

- **COEX** pour la réalisation des projets d'aménagement rue des Roses et rue des Coquelicots et liaison rue Jean Yole/Le Pin.

*Il s'agit de réaliser la réfection de voies anciennes très dégradées et suite aux effacements de réseaux et au passage de l'assainissement.*

Les éléments de mission de maîtrise d'œuvre à réaliser comprennent :

- Les études d'Avant-Projet (AVP) ;
- L'assistance à la passation des contrats de travaux (ACT) ;
- La direction de l'exécution du ou des contrats de travaux (DET) ;
- L'assistance aux opérations de réception (AOR).

Conformément à l'article L 5211-4-1 du CGCT, la commune s'acquittera du paiement de la somme de :

<b>Montant</b>	<b>7 800 €</b>
Temps prévu	19.5 jours

- **COMMEQUIERS** pour la réalisation des projets d'aménagement rue des Ecoutes et rue des Volettes.  
*Il s'agit de réaliser la requalification de voies en sens unique avec création de cheminements doux et reprise des revêtements de chaussées.*

Les éléments de mission de maîtrise d'œuvre à réaliser comprennent :

- Les études d'Avant-Projet (AVP) ;
- L'assistance à la passation des contrats de travaux (ACT) ;
- La direction de l'exécution du ou des contrats de travaux (DET) ;
- L'assistance aux opérations de réception (AOR).

Conformément à l'article L 5211-4-1 du CGCT, la commune s'acquittera du paiement de la somme de :

Montant	6 400 €
Temps prévu	16 jours

- **LANDEVIEILLE** pour la réalisation du projet d'aménagement de l'entrée de bourg route de Vairé (RD 32).

*Il s'agit d'aménager l'entrée de bourg pour réduire la vitesse des automobilistes et créer une liaison douce depuis le camping L'Evasion et le bourg.*

Les éléments de mission de maîtrise d'œuvre à réaliser comprennent :

- Les études d'Avant-Projet (AVP) ;
- L'assistance à la passation des contrats de travaux (ACT) ;
- La direction de l'exécution du ou des contrats de travaux (DET) ;
- L'assistance aux opérations de réception (AOR).

Conformément à l'article L 5211-4-1 du CGCT, la commune s'acquittera du paiement de la somme de :

Montant	2 800 €
Temps prévu	7 jours

- **SAINT REVEREND** pour la réalisation des projets de sécurisation de la rue des Lavandières et rue du Point du Jour.

*Il s'agit de créer des aménagements pour réduire la vitesse des automobilistes dans ces rues.*

Les éléments de mission de maîtrise d'œuvre à réaliser comprennent :

- Les études d'Avant-Projet (AVP) ;
- L'assistance à la passation des contrats de travaux (ACT) ;
- La direction de l'exécution du ou des contrats de travaux (DET) ;
- L'assistance aux opérations de réception (AOR).

Conformément à l'article L 5211-4-1 du CGCT, la commune s'acquittera du paiement de la somme de :

Montant	1 200 €
Temps prévu	3 jours

- **SAINT REVEREND** pour la réalisation du projet d'aménagement de la rue de la Grotte.  
*Il s'agit de requalifier la rue après les effacements de réseaux (création de trottoirs avec bordures et réfection chaussée).*

Les éléments de mission de maîtrise d'œuvre à réaliser comprennent :

- Les études d'Avant-Projet (AVP) ;
- L'assistance à la passation des contrats de travaux (ACT) ;
- La direction de l'exécution du ou des contrats de travaux (DET) ;
- L'assistance aux opérations de réception (AOR).

Conformément à l'article L 5211-4-1 du CGCT, la commune s'acquittera du paiement de la somme de :

Montant	4 600 €
Temps prévu	11.5 jours

Le Bureau Communautaire,  
Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-4-1 III et D. 5211-16,

Vu la délibération du Conseil du 21 janvier 2010 fixant les modalités de mise à disposition du service "Ingénierie" de la Communauté de Communes au profit des communes membres,

Vu la délibération du 30 juillet 2020 portant définition des délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Vu la demande des communes de L'AIGUILLON SUR VIE, BREM SUR MER, BRETIGNOLLES SUR MER, COEX, COMMEQUIERS, LANDEVIEILLE, SAINT REVEREND,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

**Article 1** : d'approuver la mise à disposition du Service Ingénierie et du service marchés publics auprès des communes de L'AIGUILLON SUR VIE, BREM SUR MER, BRETIGNOLLES SUR MER, COEX, COMMEQUIERS, LANDEVIEILLE, SAINT REVEREND, dans les conditions définies ci-dessus,

**Article 2** : d'autoriser, Monsieur le Président, à signer les conventions et tous documents relatifs à ces conventionnements.

Fait et délibéré,

Les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Givrand, le 28 avril 2021

Le Président,

François BLANCHET

Certifié exécutoire par le Président compte tenu

:

- de la transmission au contrôle de légalité le : 28 AVR. 2021
- de l'affichage le : 29 AVR. 2021
- de la publication sur le site [www.payssaintgilles.fr](http://www.payssaintgilles.fr) le 29 AVR. 2021

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).